

septième rapport du comité conjoint du Sénat et de la Chambre des Communes des impressions du parlement, et

Le dit rapport étant de nouveau lu par le greffier,

Sur motion de l'honorable M. *Simpson*, secondé par l'honorable M. *Reesor*, il a été *Ordonné*, que le dit rapport soit adopté.

Conformément à l'ordre du jour, le bill intitulé : " Acte pour amender de nouveau l'acte des brevets, 1872 ", a été lu la seconde fois.

L'honorable M. *Letellier de St. Just* a proposé, secondé par l'honorable M. *Scott*, Que le dit bill soit renvoyé à un comité général présentement.

La question de concours étant mise sur la dite motion, elle a été résolue dans l'affirmative, et

La Chambre, conformément à l'ordre, s'est ajournée à loisir, et s'est mise en comité général sur le dit bill.

Quelques temps après, la Chambre a repris sa séance, et

L'honorable M. *Girard* a fait rapport, de la part du dit comité, qu'il avait examiné le dit bill en entier, et l'avait chargé d'en faire rapport à la Chambre, sans amendement.

Sur motion de l'honorable M. *Letellier de St. Just*, secondé par l'honorable M. *Scott*, il a été

*Ordonné*, que la quarante-deuxième règle de cette Chambre soit suspendue en tant qu'elle se rapporte à ce bill, et que le dit bill soit lu la troisième fois maintenant.

Le dit bill a été alors lu la troisième fois en conséquence.

La question a été mise. Ce bill passera-t-il ?

Elle a été résolue dans l'affirmative.

*Ordonné*, que le greffier se rende à la Chambre des Communes, et informe cette Chambre que le Sénat a passé ce bill sans amendement.

L'ordre du jour étant lu pour la seconde lecture du bill intitulé : " Acte pour abroger certaines dispositions de loi empêchant la libre navigation du fleuve St. Laurent. "

Sur motion de l'honorable M. *Ryan*, secondé par l'honorable M. *Atkins*, il a été

*Ordonné*, que le dit bill soit rayé de l'ordre du jour.

Conformément à l'ordre du jour, le bill intitulé : " Acte pour amender l'acte 36 Vic., chap. 31, pour la régularisation des salaires des juges et pour autres fins, " a été lu la seconde fois.

L'honorable M. *Letellier de St. Just* a proposé, secondé par l'honorable M. *McClellan*,

Que le dit bill soit renvoyé à un comité général présentement.

La question de concours étant mise sur la dite motion, elle a été résolue dans l'affirmative, et

La Chambre, conformément à l'ordre, s'est ajournée à loisir, et s'est mise en comité général sur le dit bill.

Quelque temps après, la Chambre a repris sa séance, et

L'honorable M. *Shaw* a fait rapport, de la part du dit comité, qu'il avait examiné le dit bill en entier, et l'avait chargé d'en faire rapport à la Chambre sans amendement.

Sur motion de l'honorable M. *Letellier de St.-Just*, secondé par l'honorable M. *McClellan*, il a été

*Ordonné*, que la quarante-deuxième règle de cette Chambre soit suspendue en tant qu'elle se rapporte au dit bill, et que le dit bill soit lu la troisième fois maintenant.

Le dit bill a été alors lu la troisième fois en conséquence.

La question a été mise. Ce bill passera-t-il ?